

Le BLASON

Ce document est extrait du livre :

250 ANS D'HISTOIRE A NEUVE CHAPELLE

de

Mme Jacqueline Dhoisne

et

Monsieur Robert Malleway

LE BLASON DU VILLAGE

La loi du 5 avril 1884 accorde aux communes la souveraineté totale en matières d'armoiries. La délibération du conseil municipal qui en aura accepté la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'en suit que la description de ce blason qui figure au texte de la délibération devient description officielle de ces armoiries.

Une commission départementale, dont les membres choisis par le préfet, qui préside ses délibérations, groupe des représentants du conseil général et des municipalités ainsi que des historiens, des héraldistes et des dessinateurs. La commission émet un avis sur les blasons qui lui sont soumis.

Il est nécessaire que dans la composition du blason il y ait la plus grande cohérence possible. Chez nous il n'y a jamais eu de seigneurie majeure, ce qui explique l'absence encore actuellement d'armoiries. Les armoiries font généralement référence à l'histoire. Parmi les quelques possibilités marquantes que nous offre celle-ci, il se dégage trois éléments principaux qui offrent un intérêt certain:

Lors de la création du village en 1201, il existait 3 seigneuries plus particulières:

- * La chatellenie de Lens dont nous dépendions administrative-ment (écartelé or et sable)
- * L'Abbaye du st Sépulcre de Cambrai, le décimateur (d'or à trois fascés de gueules)
- * Thomas de Ham, Connétable de Tripoli, premier propriétaire connu du village qui vendit ses terres de Violaines et Bacquerot à Blanche de Castille, reine de France, en octobre 1228 à st Jean d'Acre en Palestine. Acte du notaire Paganello. (Lion couronné à tête renversée).

THOMAS DE HAM: *Il descendait de EUDES 1er, du même nom, seigneur de Ham en Vermandois en 1108 (ancienne région dont le chef lieu était St Quentin). Il succéda à son père Gérard de Ham dans la charge de Connétable (Chef suprême des armées royales) à partir du mois de mars 1227. Sa mère était Marie Saruth, veuve de Guillaume de Tabarie. Il est mentionné dans plusieurs actes de 1229 à février 1243. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Herbiya (Gaza) le 17 octobre 1244, en compagnie de plusieurs autres chevaliers, par les Kharismins. Il avait épousé N., fille de Julian de Ravenne de Meraclée, mais il mourut sans laisser d'héritier. L'intaille (à l'envers du sceau) représente deux oiseaux affrontés retournant la tête. Thomas se servait donc, comme contre sceau, d'une intaille ayant appartenu à son père Gérard de Ham, également Connétable de Tripoli puisque c'est le nom de celui-ci qui s'y trouve gravé (Il est probable que l'empreinte provient de la bague familiale que Thomas portait, après son père GERARD.)*

Ouvrages faisant référence à Thomas de Ham:

-Sigillographie de l'orient latin par Gustave Schlumberger (1943). -Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie par G Demay, -Röhrich, op.cit.,n° 980,990,993,1053,1068,1102,1110. -Du Cange, op.cit., p 658) R.Grousset. H.C.R., T III, p.417. -Du Cange "Les familles d'outre-mer" M.E.G.REY, 1869, P.542, 543.

Le blason a la forme de l'écu ancien (13ème siècle). Pour des nécessités pratiques de dessin et pour respecter les règles héraldiques, il a fallu entourer d'argent l'écu central.

Le blason est surmonté des tours des communes (prescrites par Napoléon 1er par décret du 17 mai 1809) Enfin à la pointe du blason figure la croix de guerre pour citation à l'ordre de l'armée attribuée au village par décret du 8 avril 1915.

En termes héraldiques le blason se définit ainsi:

Écartelé d'or et de sable: sur le tout: d'or à trois fasces de gueules, à la bordure d'argent, au lion contourné d'argent, lampassé de gueules et couronné d'or, brochant. Ecu timbré d'une couronne murale à trois tours crénelées d'or, maçonnées et ouvertes de sable; La croix de guerre 1914-1918 est appendue en pointe.

mini lexique héraldique:

Écartelé: blason divisé en quatre

sable: noir

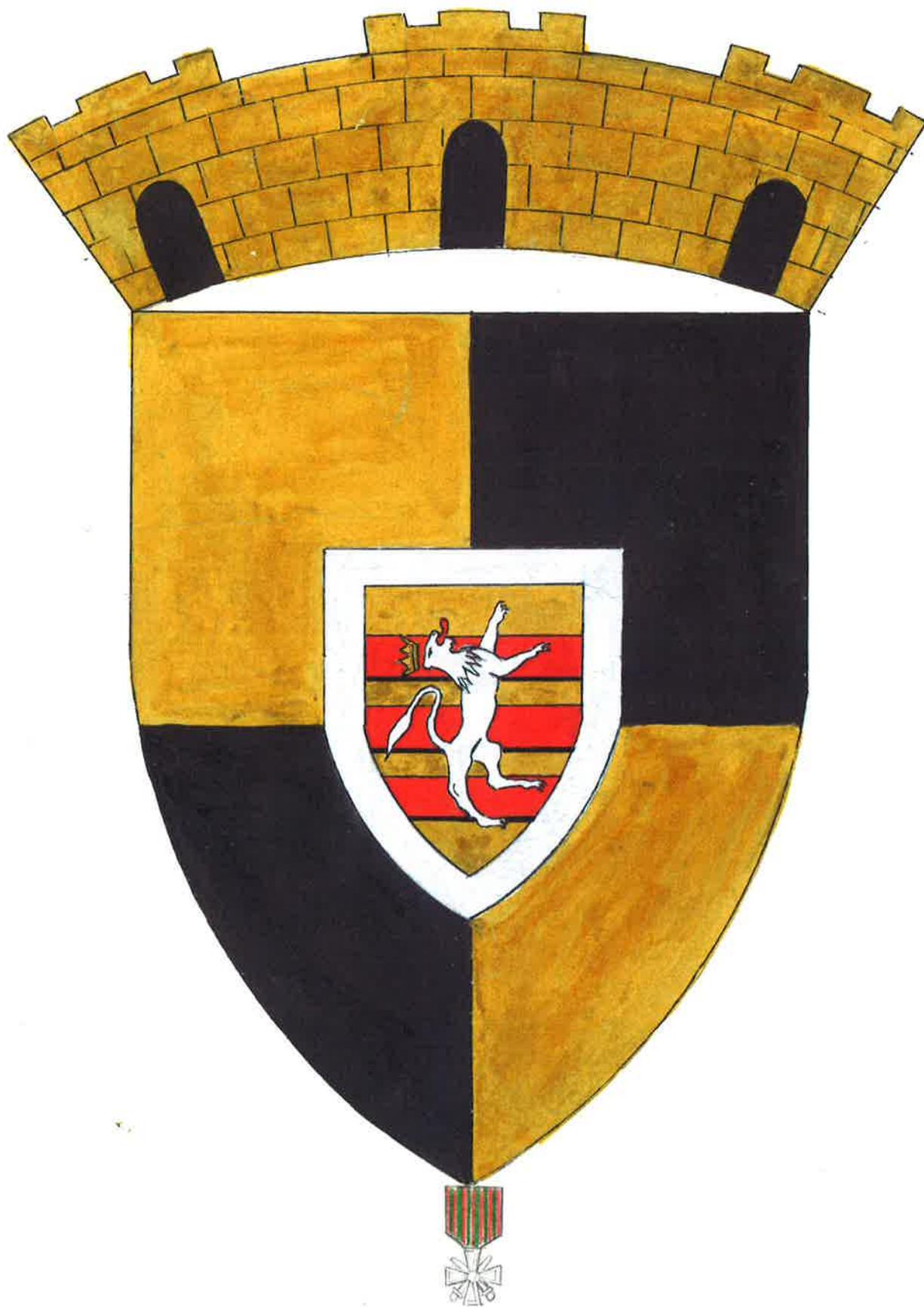
fasces: bandes assez larges dans l'écu central.

gueules: rouge

contourné: orienté vers la droite, cad opposé au sens habituel.

Lampassé: langue sortie

brochant: (pièce qui passe par dessus une autre).



Blason de Neuve-Chapelle. (62840)

- Ecartelé d'or et de Sable; sur le tout: d'or à 3 fascés de gueules, à la bordure d'argent, sur l'oy contournée d'argent, lampassé de gueules et couronné d'or, brochant sur un timbre d'une couronne murale à trois tours couronnées d'or, maçonnées et ouvertes de sable; la croix de guerre 14-18 est appendue en pointe.

A. Mallevay

(Signature)

cf délibération du conseil municipal
du 11 oct 1991.



le pas
inclina au lieu
le resté de
Blasdon